FO UDR 84

Le Pote Agé

Trimestriel n° 51
Mai 2023

déposé le
3.05.2023

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s **FORCE OUVRIERE** de Vaucluse

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
N° CPPAP : en cours
ISSN : 2118-0822
Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN
3 € - Abonnement annuel **12 €**

Assemblée Générale élective jeudi 22 juin 2023 à 9h MONTFAVET

salle Roger Bézert - square des Cigales

En page 2, **le coupon d'Inscription au repas (avant le 10 juin) et l'acte de candidature aux instances (avant le 15 juin)**
à renvoyer à : UDR-FO 84 - BP 80010 - 20 avenue Monclar 84 004 Avignon cédex 01

DÉCLARATION DE LA COMMISSION ÉXECUTIVE CONFÉDÉRALE DU 20 AVRIL 2023

La commission exécutive confédérale, réunie ce jour, constate que le Conseil constitutionnel a rejeté une partie du PLFRSS mais validé les dispositions prévoyant le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, l'accélération de la réforme Touraine sur la durée de cotisation et la fin des régimes spéciaux et de leurs spécificités.

La censure des articles considérés comme des cavaliers sociaux rend la réforme encore plus injuste.
Parmi eux, toutes les dispositions de prévention et d'usure professionnelle dans le secteur privé et une disposition sur le droit au départ anticipé des fonctionnaires ayant accompli leurs services dans un emploi classé en catégorie active ou super-active pendant les dix années précédant leur titularisation.
Pour l'ensemble des travailleurs, ce sera deux ans de plus !

Quelques jours après la promulgation de la loi sur les retraites, à laquelle Force ouvrière s'oppose et continue de s'opposer, que des millions de Français rejettent en manifestant massivement dans la rue depuis trois mois, les propos tenus par le président de la République ont démontré qu'il n'avait toujours pas compris la colère qui s'exprime dans le pays.

La commission exécutive condamne les provocations et le mépris du Président de la République à l'égard des organisations syndicales et de l'ensemble de la population qui se mobilisent y compris par la grève, depuis le 19 janvier dans tous les secteurs d'activité en opposition à cette réforme des retraites, que ce soit par la promulgation précipitée de la loi dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 avril ou lors de ses prises de paroles désormais quotidiennes. Il n'y a pas de raison de tourner la page.

Même si la loi est promulguée, elle ne doit pas être appliquée.

La colère est toujours intacte alors que l'exécutif tente de se relancer. Il n'y a pas d'apaisement et 100 jours n'y suffiront pas.

La commission exécutive confédérale appelle tous les syndicats FO à poursuivre des actions continues (grève, assemblées générales, informations des salariés et de la population), tous ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à rejoindre massivement la mobilisation pour faire entendre au gouvernement que cette loi doit être abandonnée.

Une pensée qui remonte à 2000 ans, toujours d'actualité, et que les potes âgés ont adoptée avec détermination.

«... la vieillesse est honorée à condition de se défendre elle-même, de maintenir ses droits, et de n'aliéner à personne son indépendance... »

CICERON -Caton l'Ancien-

SOMMAIRE

Nos activités p. 2
Pour le retrait de la contre-réforme des retraites p. 3
Parkings payants dans les hôpitaux : l'omerta, c'est fini ! p. 3
La casserole comme outil politique p. 4
A propos de « Via Trajectoire Grand Âge » p.5
Gagnez du temps pour aller à l'hôpital p. 6

NOS ACTIVITÉS depuis la parution de notre dernier bulletin (21 février)

Toutes les manifestations, rassemblements, marches aux flambeaux mentionnés s'inscrivaient dans le cadre de l'action intersyndicale nationale pour le retrait de la contre-réforme des retraites.

Jeudi 2 mars : meeting intersyndical à la mairie d'Avignon

Vendredi 3 mars : Commission exécutive de l'UD

Mardi 7 mars : manifestation intersyndicale

Mercredi 8 mars - Journée internationale des droits des femmes : meeting intersyndical place du Palais des pape puis marche aux flambeaux

Vendredi 10 mars : Bureau Départemental

Samedi 11 mars : manifestation intersyndicale

Mercredi 15 mars : manifestation intersyndicale

Jeudi 16 mars : rassemblement intersyndical à la Préfecture

Samedi 18 mars : rassemblement intersyndical devant la mairie d'Avignon

Lundi 20 mars : marche aux flambeaux

Jeudi 23 mars : manifestation intersyndicale

Mardi 28 mars : manifestation intersyndicale

Lundi 3 avril : Commission exécutive de l'UD

Jeudi 6 avril : manifestation intersyndicale

Mardi 11 avril : blocage intersyndical de la zone de Foncouverte - Réunion « Via trajectoire grand âge »

Jeudi 13 avril : manifestation intersyndicale

Vendredi 28 avril : Conseil d'Administration

Lundi 1er mai : manifestation intersyndicale

Vendredi 5 mai : Commission exécutive de l'UD

Messages électroniques

Si ce n'est pas déjà fait ou si vous en avez changé, communiquez-nous votre adresse électronique à l'adresse udrfo84@yahoo.fr

Acte de Candidature au Conseil d'administration ou à la Commission de contrôle

NOM : …… Prénom : ……

Adresse Postale : ……

Adresse mail : _____@ _____

Tél fixe : …… Tél Portable : ……

Déclare faite acte de candidature : **Au Conseil d'Administration** (1) **À la Commission de Contrôle** (1)
(1) rayer la mention inutile

Je suis à jour de ma cotisation syndicale 2022.

Fait à , le Signature :

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2022 peuvent faire acte de candidature. Pour information, la Commission de contrôle se réunit une fois par an et le Conseil d'Administration tous les 2 mois. entre septembre et juin, soit environ 5 fois par an.

Coupon d'inscription au repas de l'Assemblée Générale
à renvoyer avant le 10 juin

(Vous pouvez inviter votre compagne, votre compagnon)

A renvoyer à l'UDR-FO 84 accompagné d'un chèque de **20 euros à l'ordre de UDR-FO 84.**

Inscription au repas, nombre de personnes : ..... **20 € x**..... **=** ..... **€**

Nom : Prénom : téléphone :

UDR-FO 84 20 avenue Monclar - BP 80010 - 84 004 Avignon cédex 01

Retraites : avec l'Union Départementale, l'UDR a participé à toutes les manifestations, marches aux flambeaux et rassemblements

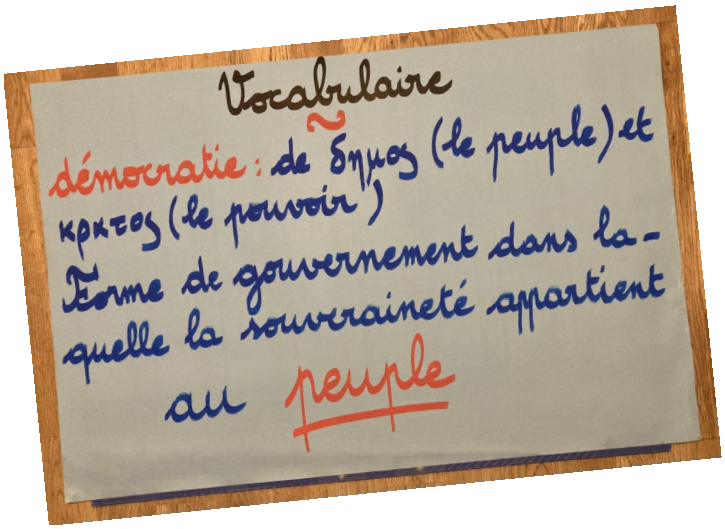

Parkings payants dans les hôpitaux : l'omerta, c'est fini !

Pour la première fois, une chaine (BFM TV) a dénoncé dans plusieurs reportages l'instauration d'un péage pour pouvoir stationner sur des parkings d'hôpitaux lorsqu'on vient se faire soigner ou visiter un malade.

► **https://rmc.bfmtv.com/actualites/societe/sante/jusqu-a-30-euros-les-3-heures-dans-les-hopitaux-publics-les-parkings-se-privatisent_AV-202304190275.html**

► **https://www.bfmtv.com/sante/15-euros-par-jour-de-plus-en-plus-d-hopitaux-rendent-leur-parking-payant_AV-202304230129.html**

Pour signer notre pétition en ligne : https://chng.it/kmbfYQqrd6 →

De la Monarchie de juillet à Emmanuel Macron, petite histoire de la casserole comme outil politique

Des manifestations spontanées, lors desquelles les gens s'arment de casseroles pour signaler leur mécontentement. La méthode n'a rien de nouveau : l'ustensile était déjà usité au début du XIXe siècle. Retour sur l'histoire de la casserole comme outil politique.

De quand date le phénomène des concerts de casseroles, en France ?

Il remonte au début de la Monarchie de Juillet, dans les années 1830. Ce sont essentiellement les républicains, opposants au régime de Louis-Philippe, qui cherchent à faire entendre leur voix en empruntant en réalité à un rituel coutumier bien connu des ethnologues, qu'on appelle "charivari". Il visait depuis le Moyen Âge, au village, les mariages mal assortis, les veufs remariés avec des jeunes filles, qui étaient accueillis par un rituel d'humiliation fait d'un concert tonitruant de casseroles notamment, qui se terminait parfois par une amende, et une réconciliation à la fin du rituel. Dans ces années 1830, ce sont des députés proches du gouvernement de l'époque, gouvernement dit de résistance, de retour à l'ordre, et puis aussi des préfets, donc l'appareil d'État, qui sont visés par des concerts de casseroles sur l'ensemble du territoire. On observe même une véritable campagne nationale de charivaris pendant l'année 1832. Avec une centaine de charivaris qui durent plusieurs heures, se répètent parfois plusieurs jours consécutifs, et qui se déroulent essentiellement la nuit tombée, avec quelques dizaines de personnes dans le cas des rituels les plus mineurs, et parfois plusieurs milliers de personnes avec un écho véritablement national.

Quelques grandes figures visées par ces charivaris ?

La plupart des députés de l'époque sont aujourd'hui totalement inconnus, mais certains sont bien connus, comme Adolphe Thiers, qui était alors un jeune député, qui n'était pas encore ministre à l'époque, et qui est "charivarisé" plusieurs jours consécutifs à Aix, à Marseille, à Brignoles, à Toulon… Il est accusé d'avoir trahi les idéaux de la Révolution, de s'être rallié à l'ordre, et de ne pas avoir porté assistance aux peuples en lutte, à ce moment-là de l'histoire européenne. On le traite de traître : "*À bas le traître à la France, à la Pologne, à l'Italie !*" Et puis Guizot lui-même, le président du conseil, est visé un peu plus tard, en 1841, par un charivari énorme avec plusieurs milliers de personnes qui visent sa politique fiscale : un recensement des portes et fenêtres qui avait été mis en place à l'époque. En tout cas, ce qui est vraiment frappant dans ces rituels, c'est qu'ils deviennent des instruments de justice populaire, d'expression d'une opinion par des gens qui n'ont pas voix au chapitre, c'est à dire qui ne sont pas électeurs, puisqu'il y a, à l'époque, moins de 200 000 électeurs : des femmes, des enfants, des ouvriers... participent à ces rituels qui sont une manière pour le peuple souverain de se donner à voir dans l'espace public, avec un symbole qui est celui de la casserole, du chaudron, qui est l'instrument du prolétaire.

La presse satirique est en lien direct avec cette affaire : ce genre de rituel ne peut fonctionner que si ça fait écho à un imaginaire.

A l'issu de cette campagne de charivaris est créé le journal éponyme *Le charivari* qui se fait écho lui-même des charivaris politiques. Une très belle caricature de 1831, qui anticipe presque sur le rituel, représente un charivari visant les partisans du pouvoir.

La France a été précurseur de ces concerts de casseroles ? Qu'en est-il à l'étranger ?

(…) dans tout l'Occident, y compris au Canada, dès ces années 1830-1840, à l'échelle locale, les fonctionnaires ou les autorités locales détestées peuvent être accueillies par de tels charivaris.

Et plus tard, en Amérique du Sud… ?

Alors là, oui... on fait un saut énorme dans le temps. Ce dont je vous parlais précédemment, c'est de l'intrication du folklorique et du politique à un moment où le répertoire d'action moderne n'est pas vraiment en place : la manifestation telle que nous l'entendons aujourd'hui, bien organisée, avec ses symboles.... Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, ces formes-là se substituent à ces formes qui apparaissent dès lors comme archaïques [on ne parle plus de "charivaris", mais de "casserolades"]. On a un retour effectivement, d'abord en Amérique du sud, puisque dans les années 1970 déjà, à droite, et puis ensuite à gauche, on pratique ces concerts de casseroles. Au Chili dans les années 1970, en Argentine plus récemment… on en a observé également en Islande, au Québec pendant les manifestions étudiantes en 2012… On a une sorte de quasi mondialisation du phénomène qu'il faudrait rapprocher du mouvement d'occupation des places. C'est un peu différent, me semble-t-il, du charivari, puisqu'il s'agit en gros de manifestations agrémentées de casseroles. On n'est pas tout à fait dans le rituel d'humiliation dont je parlais, qui est plutôt un rituel de conduite de bruits. Alors que dans le cas des casserolades, il s'agit juste de protester bruyamment, le plus souvent d'ailleurs de jour, et non pas de nuit comme pour les charivaris.

Pourquoi les casseroles ? Uniquement pour le vacarme qu'elles permettent de produire, ou existe-t-il également une dimension symbolique ?

Les casseroles ne sont pas seules... Du temps des charivaris, il y avait aussi des crécelles, des sifflets, des poêles. L'idée d'un instrument populaire est essentielle, c'est la voix du peuple, "vox populi", qui s'exprime avec les instruments, l'arme des prolétaires, comme on disait dans ces années 1830. Évidemment, aujourd'hui, on ne peut pas manquer de voir une autre symbolique qui est celle de la casserole judiciaire, pour ce qui concerne François Fillon.

(Extraits) publié le vendredi 3 mars 2017
par Hélène Combis, mis à jour le jeudi 20 avril 2023
www.radiofrance.fr/franceculture/de-la-monarchie-de-juillet-a-francois-fillon-petite-histoire-de-la-casserole-comme-outil-politique-3995953

A propos de « Via Trajectoire Grand Âge »

Comme convenu au Bureau, j'ai participé à cette grand messe qui, comme l'indique le prospectus ci-joint, consistait à présenter aux "acteurs" du secteur socio-médical une plate forme "tout-en-un" numérique conçue prétendument pour **faciliter l'inscription des personnes âgées dans les établissements de santé de Vaucluse**.

La réunion se tenait sous l'égide du **Conseil Départemental**, représenté par sa Mme Suzanne Bouchet, Présidente du Conseil Départemental, et l'**ARS**, représentée par Mme Nadia Benayache, directrice adjointe de la délégation départementale du dit organisme.

Les participants (30 à 40) étaient, pour l'écrasante majorité, des professionnels de ce secteur (directeurs d'EPHAD) et des administratifs (CCAS).

Cette réunion avait en fait pour objectif de convaincre les parties prenantes de l'hébergement des personnes âgées dépendantes de s'emparer au plus tôt de cet outil numérique qui, selon la représentante de l'ARS, sera obligatoire pour l'inscription des nouveaux résidents au 01/01/2024.

Après une très rapide présentation du dispositif (voir ci-dessous un extrait du flyer), une table-ronde d'intervenants à chanté les louanges de cette plate-forme, en nous indiquant qu'elle était commune à tout le pays et que notre département était l'un des derniers à la mettre en œuvre. Ils se sont tous esbaudis sur le progrès, et le gain de temps que représentait l'ouverture de dossiers partagés entre le demandeur, ou ses accompagnants, le médecin traitant et le ou les établissements demandé(s).

La discussion a été engagée avec la salle, sur des sujets dont je ne maîtrise pas les enjeux. En revanche, une médecin, représentant le conseil de l'Ordre du 84, a posé de vrais problèmes:

- les dossiers des patients seront-ils actualisés au jour le jour, et par qui? Ce travail devra-t-il être assuré par le médecin traitant, quand les patients en ont un ?
- chacun sait que la fracture numérique affecte de plein fouet la population la plus âgée. Les médecins généralistes vont-ils devoir consacrer une partie de leur temps pour aider leurs patients à remplir une demande en ligne ?

S'en est suivie une discussion où une intervenante lui a rétorqué que 90% de la population déclarent leur revenus en ligne et que ce ne devrait pas poser problème aux personnes âgées de remplir ces dossiers sur un ordinateur.

J'ai pris à mon tour la parole pour indiquer qu'en réalité, plus de la moitié de la population adulte n'était pas imposable, notamment les personnes âgées disposant de très faibles revenus, et n'avait donc aucune motivation pour intervenir sur leur déclaration de revenus en ligne.

On peut donc en conclure au contraire que la fracture numérique est au contraire de plus en plus profonde. Comme le fond de mon propos n'était pas là, j'ai demandé si cette plate- forme permettrait de résoudre les délais d'attente, et surtout si les animateurs pouvaient nous indiquer le nombre de dossiers en attente et les délais moyens pour satisfaire les demandes en Vaucluse.

A l'évidence, cette question n'était pas à l'ordre du jour. J'ai eu droit à une réponse au bazooka de la part d'un certain Denié-Gabillot* qui m'a objecté qu'il ne fallait pas exagérer sur la fracture numérique, que les demandes d'admissions étaient réalisées à 99% par des tiers, et enfin que le taux de remplissage des EPHAD était de 98%.

Mais pas de chiffres connus, m'a assuré le gentil animateur de la session, qui, pour sa part, a reconnu la gravité de la fracture numérique chez cette patientèle.

Bref, il y a eu des couacs dans la mise en musique... Un dernier intervenant, médecin conseil à l'EPHAD St Roch à Avignon, Maurice Rabault, qui s'il ne détecte pas d'attente longue pour les personnes sans handicap particulier, reconnaît qu'il en va autrement pour toutes les structures spécialisées où les places correspondant aux pathologies lourdes sont rares.

La discussion n'ayant pas rebondi, la séance a été conclue par un informaticien de l'ARS qui a fait une présentation expresse du Ségur numérique dont l'objet est de doter l'ensemble des établissements de santé, dans tous les secteurs, d'un logiciel identique payé par l'État et L'Union Européenne.
C'est dire s'il y a beaucoup à craindre d'un tel "outil" qui, je le crains, servira à mettre en tutelle, encore plus qu'aujourd'hui, l'ensemble des professions de santé.

Jean-Pierre COFFY

*Stéphane Denié-Gabillot de l'Association des directeurs au services des personnes âgées, directeur de 2 Ehpad en Vaucluse.

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse
BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1
Téléphone : 04 90 14 16 30
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Site : http://udrfo-84.e-monsite.com

EN TOUTE SECURITE... !

Voici le courrier reçu par un camarade, peu de temps après des soins très importants dispensés à l'hôpital d'Avignon.

"GAGNEZ DU TEMPS, OPTEZ POUR LE VEHICULE PERSONNEL"

Bonjour Monsieur ..... ,

Votre médecin vous prescrit régulièrement un véhicule sanitaire ou un taxi pour vous rendre à vos séances de soins.

Si votre état de santé le permet, savez-vous que vous pouvez utiliser votre voiture personnelle et être remboursé rapidement ?

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, l'Assurance Maladie a mis en place le service Mes Remboursements Simplifiés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos frais de transport prescrits en véhicule personnel ou transport en commun depuis votre compte ameli dans la rubrique « Mes démarches / Demander le remboursement d'un transport personnel ».

Accédez à votre compte ameli.
Votre prescription médicale de transport, vous permet la prise en charge de vos frais par l'Assurance Maladie.

Avec votre voiture personnelle ou les transports en commun :
* vous n'avez plus d'attente,
* vous n'avez plus les 2 euros de franchise médicale par trajet.

Parlez-en avec votre médecin.

Avec toute mon attention,
Votre correspondant de l'Assurance Maladie.

Bon à savoir : Si vous êtes accompagné par un tiers avec son véhicule, les frais engagés vous sont également remboursés. Rendez-vous sur ameli.fr l'Assurance Maladie en ligne. Téléchargez l'appli ameli.

Voilà donc comment "gagner du temps" mais qu'en est-il des conditions de sécurité du patient ? Lorsque le médecin fait une ordonnance pour un Véhicule Sanitaire Léger (VSL), c'est parce qu'il l'estime nécessaire. Et côté financier ? Le remboursement du trajet effectué avec sa voiture personnelle coûtera moins cher que le remboursement d' un V.S.L. par l'Assurance Maladie. Quid en cas d'accident de voiture ?

Mais le correspondant de l'Assurance Maladie n'évoque pas le remboursement du parking. Ignore-t-il que celui-ci est payant ? Ou l'Assurance Maladie va-t-elle participer à l'enrichissement du concessionnaire du parking ?

Pour adhérer à l'UDR FO 84

Pour adhérer à l'UDR-FO 84, 2 situations possibles :

- **votre syndicat d'origine n'a pas de structure « retraités »,** vous adhérez donc directement à l'UDR,
- **votre syndicat ou votre Fédération d'origine syndique les retraités,** vous réglez votre adhésion **auprès de son trésorier**.

Ré-adhérez sans tarder pour faciliter le travail des trésoriers… Merci !

ABONNEMENT Pour les adhérents, le montant de l'abonnement est compris dans la cotisation.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

E-mail : @

Montant : 12 € pour 1 an d'abonnement (4 n°)

Chèque à l'ordre de : UDR FO de Vaucluse

Bulletin à renvoyer, accompagné de votre règlement, à :

UDR-FO de Vaucluse
BP 80010
84004 AVIGNON
CEDEX 1

Ces données ne seront utilisées que pour le service de l'abonnement et l'envoi d'informations complémentaires aux bulletins édités.